



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 6294

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique N° de rapport : 23/16-6	BT / TBT e	existante		
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :	A	bp 12		
Demandeur: Celt Ti Celes N Sel Aine	- /,	<i></i>		
Porconno que placo: Mar Te All ando FAN de l'installation: All	1	*		
Adresse de la visite: Les Les Estes \$ /12 - 1800 Ver Viels				
Date de visite 20/04/11. Date d'émission : 23/04/11. Références clien	t:	/		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 💆 276 bis et dérogations 🏖 271 bis	□ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :		. /		
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche ☐ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V		Contract to the second	1/11	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circu	iits terminaux :	7 7 1	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou	
Correspondances des schémas à l'installation		X	dérog.	
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels				
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe				
Matériel electrique mobile branché au moment du contrôle				
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	N		X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	V			
Résistance de dispersion de la prise de terre : 1. 1 Ω ν. D	1			
<u>Identification des appareils de mesure</u> : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes :	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.	
Voir ANNEXE	ene dimensionere v			
The second of th				
98 999 × × 11 88 980 8 80 8 100 (400 800 80 100 100 800 800 100 5 C 100 00 800 800 800 5 To 100 100 100 100 100 100 100 100 100 10	n i comm.		e seemen a	
Conclusion:	TO BELL MAY BESTERNE S	V 0.0 30033 003 003 0	RAI	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	dans /SOC	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité a au terme de 18 mois après signa	complémenta	ire est à exécuter de vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 dans par le	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen de même organisme en vue de complèter le dossier.	complémentair	e est à exécuter	par le 273(fr)	
Nom et visa de l'inspecteur: Nom et visa du demandeur pour réception :				
Pour socotec Belgiumas BL, GUFFARO WWW.certigreen.be Sieuett Jean WWW.certigreen.be				
CUFFARO WWW.certigreen.be Tél. 0471/580.708	enera	Jean	V8	
Domenico Tél. 0471/300		V	1/2	

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâys 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0450 23/16 & 23/6
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: **Aliment de plan électrifue de l'astallate **Deca de h'astallate **RAPISO COTTE CARRENT DE L'ASTALLATE D'ASTALLATE DE L'ASTALLATE D'ASTALLATE DE L'ASTALLATE D'ASTALLATE DE L'ASTALLATE D'ASTALLATE DE L'ASTALLATE D'ASTALLATE
www.certigreen.be